

STAGE DE DANSE BAROQUE D'ÉTÉ À LYON

du 9 au 12 juillet 2022
avec Anouk Mialaret



THÈME DU STAGE

Aimons, tout nous y convie
les fêtes pastorales, les danses de bergers et bergères

Pièce du répertoire étudiée :

Entrée pour un homme et une femme,
dancée par Mr Balon et Mlle Subligny à l'opéra de Thézée
Extrait de *Thézé* de Jean-Baptiste Lully, Acte IV, Scène 7 | Recueil Gaudrau

LIEU : Académie de Ballet Nini Theilade - 9 petite rue des Feuillants - 69001 LYON

NIVEAUX : deux niveaux, débutant et intermédiaire

Le stage s'adresse aux danseurs débutants ou déjà confirmés, aux musiciens, aux comédiens, à tous les amateurs de danse ancienne.

DURÉE : 20 heures

EFFECTIF : 20 personnes maximum

PLUS D'INFOS sur l'organisation, le contenu, les niveaux :

Anouk Mialaret : +33 (0)6 66 76 88 25 | +33 (0)9 51 69 92 75 | jmb-cie@wanadoo.fr

> PLANNING

Nous conseillons aux plus débutants ou à ceux qui n'ont pas une pratique physique régulière de s'inscrire pour les matinées seulement (demis-stage matin).

10h30 - 13h00 : niveaux débutant et intermédiaire

- ▶ **Travail technique** : échauffement et mise en route, travail des pas de bases, premières notions de la technique des bras (travail de découverte pour les plus débutants et de précision pour les plus avancés)
- ▶ **Atelier chorégraphique** : travail de la chorégraphie, analyse de la partition.

13h00 - 14h30 : pause déjeuner

Vous pouvez amener votre casse croûte, manger sur place ou trouver facilement de quoi vous restaurer autour de l'Académie de Ballet.

14h30 - 17h00 : poursuite du travail du matin en deux groupes* :

- ▶ **Niveau débutant** : révision des différents pas étudiés le matin. Révision et interprétation de la chorégraphie.
- ▶ **Niveau intermédiaire** : travail technique plus poussé et travail de la technique des bras. Intégration des bras et travail d'interprétation de la chorégraphie.

**s'il n'y a pas un nombre suffisant d'inscrits dans les deux groupes, nous ferons un seul groupe l'après midi, en adaptant le travail au niveau de chacun.*

> TARIFS

Adhésion 2022-2023 à la JMB Compagnie obligatoire : 15 € (période du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023).

Quatre possibilités sont proposées :

- Stage complet (du samedi au mardi - 20h) : 170,00 €
- Stage 3 jours (du samedi au lundi - 15h) : 135,00 €
- Stage 2 jours (du samedi au dimanche - 10h) : 90,00 €
- ½ stage matin (les 4 matinées - 10h) : 90,00 €

Le bulletin d'inscription est en dernière page.

> TENUE CONSEILLÉE

Le stage ne se fait pas en costume.

Il fait parfois très chaud dans le studio en juillet, alors prévoyez la tenue confortable qui vous convient (tee-shirt – legging par exemple).

Les chaussures de ville, même réservées spécialement pour la danse, sont interdites dans les studios : on conseille les chaussures de danses type sandales grecques ou chaussures de professeur avec un petit talon, mais certains élèves préfèrent pratiquer en chaussettes ou en demi-pointes de danse classique.

> CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

Pour valider votre inscription, merci de renvoyer le bulletin d'inscription que vous trouverez en dernière page.

Le bulletin doit être accompagné du règlement de l'adhésion 2022-2023 à la JMB Compagnie ainsi que :

- ▶ soit le règlement des arrhes : 50 €, le solde restant sera à régler le premier jour du stage
- ▶ soit le règlement total du stage, selon la formule choisie

Les places seront réservées dans l'ordre d'arrivée des bulletins d'inscriptions accompagnés du règlement de l'adhésion et des arrhes ou du solde du stage.

Modes de paiement :

- ▶ pour les stagiaires français, le règlement se fait de préférence par chèque à l'ordre de la JMB Compagnie.
- ▶ pour les stagiaires de la zone euro ou étrangers, il est possible de régler par virement bancaire sur le compte de la JMB Compagnie, les frais éventuels de transactions bancaires étant à votre charge : merci de nous contacter par mail pour plus d'infos.
- ▶ les règlements en espèce donneront lieu à l'édition d'un reçu.

Hébergement, repas :

Les frais d'hébergement, de transport et de repas sont à votre charge.

Conditions d'annulation :

- ▶ Annulation du stage par la JMB Compagnie :
La JMB Compagnie se réserve le droit d'annuler le stage en partie ou en totalité en cas de force majeure (y compris restrictions Covid), ou en cas d'un nombre insuffisant de stagiaires inscrits. À l'exclusion de tout autre engagement ou frais extérieur à l'association, les stagiaires sont remboursés intégralement des sommes déjà versée à la JMB Compagnie.
- ▶ Annulation de la part des stagiaires :
À l'exclusion de tout autre engagement ou frais extérieur à la JMB Compagnie :
 - avant le 25 juin 2022 : remboursement intégral des sommes déjà versée à la JMB Compagnie,
 - après le 25 juin 2022 : les sommes déjà versées à la JMB Compagnie ne sont pas remboursables.

STAGE DE DANSE BAROQUE D'ÉTÉ À LYON du 9 au 12 juillet 2022

Bulletin d'inscription :

à renvoyer complété, signé et accompagné de votre règlement à
JMB Compagnie, 49 cours Aristide Briand, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code postal :

Ville :

E-mail :

Téléphone :

Tel. en cas d'urgence :

Votre niveau en danse, en danse ancienne :

Je m'inscris pour (cocher la formule choisie) :

- Stage complet (du samedi au mardi - 20h)
- Stage 3 jours (du samedi au lundi - 15h)
- Stage 2 jours (du samedi au dimanche - 10h)
- ½ stage matin (les 4 matinées - 10h)

Je règle (cocher la formule choisie) :

- La somme de 15 € pour d'adhésion pour la saison 2022-2023 ou déjà adhérent
- la somme de 50 € d'arrhes
- la somme de 170 € (stage complet)
- la somme de 135 € (stage 3 jours)
- la somme de 90 € (stage 2 jours)
- la somme de 90 € (½ stage matinés)

- Je reconnais** avoir pris connaissance des conditions d'inscription et d'annulation ci-avant
- Je m'engage** à respecter les mesures sanitaires en vigueur dans les locaux de l'Académie de ballet Nini Theilade

Fait à

Le

Signature

JMB Compagnie

www.jmb-compagnie.fr | jmb-cie@wanadoo.fr

49 cours Aristide Briand, 69300 CALUIRE-ET-CUIRE
association Loi 1901 - SIRET 450 513 197 000 43 - code APE 9001Z
Licence Entrepreneur Spectacle PLATESV-R-2020-006715

